

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2010

L'an deux mille dix, **le 31 mars**, à 19H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 24 mars 2010, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1/- **Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009 Æ Budget principal commune**
- 2/- **Affectation du résultat - Budget principal commune**
- 3/- **Budget Primitif 2010 - Budget principal commune**
- 4/- **Vote des taux de disposition des taxes directes locales**
- 5/- **Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009 Æ Budget Annexe de l'Assainissement**
- 6/- **Budget Primitif 2010 - Budget Annexe de l'Assainissement**
- 7/- **Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009 Æ Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 2**
- 8/- **Budget Primitif 2010 - Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 2**
- 9/- **Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009 Æ Budget Annexe Lotissement Les Jardins du Raize**
- 10/- **Budget Primitif 2010 - Budget Annexe Lotissement Les Jardins du Raize**
- 11/- **Budget Primitif 2010 Æ Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3**
- 12/ **Questions et informations diverses**

Présents : M. JAMET, M. ROBERT, Mme FOUILLET, M. MOREL, Mme BOURGES, Mme PITOIS, M. RIGAUDEAU, Mme BRULE, M. CANNIEUX, M. COUDRAY, M. DURET, M. FOUCHER, Mme GENDROT, Mlle BELLOCHE.

Excusés : Mme FAYE

Secrétaire de séance : M. Patrick ROBERT.

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} mars 2010 est approuvé à l'unanimité.**

1. Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009 É Budget Principal Commune

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2009 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2009 se rétablit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	401 074.18 "
	Recettes	523 177.09 "
	Excédent cumulé	122 102.91 "
✓ Section d'investissement :	Dépenses	303 647.32 "
	Recettes	323 589.70 "
	Excédent cumulé	19 942.38 "

M.CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2009.

2. Affectation du résultat É Budget Principal Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 122 102.91 ", le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 122 102.91 "
- ✓ En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 0,00 "

3. Budget Primitif 2010 É Budget Principal Commune

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2010 qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 597 593,00 " en dépenses et en recettes

La section d'investissement du budget primitif 2010 est adoptée à l'unanimité.
Le rééquilibre seffectue comme suit :

- ✓ 1 075 732.00" en dépenses et en recettes

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

✓ Taxe d'habitation :	11.27 %
✓ Taxe foncière sur propriétés bâties :	14.92 %
✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties :	39.16 %

➤ Ce vote a lieu à bulletin secret.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	14
- Exprimés :	14
- Pour la proposition :	12
- Contre la proposition :	2

En conséquence, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

✓ Taxe d'habitation :	11.50 %
✓ Taxe foncière sur propriétés bâties :	14.99 %
✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties :	39.36 %

5. Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009 - Budget Annexe de l'Assainissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2009 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2009 se rétablit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	31 171.39 "
	Recettes	22 696.20 "
	Déficit cumulé	8 475.19 "
✓ Section d'investissement :	Dépenses	53 038.29 "
	Recettes	162 275.67 "
	Excédent cumulé	109 237.38 "

M. CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2009.

6. Budget Primitif 2010 É Budget Annexe de l'Assainissement

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe de l'assainissement qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 45 613.08 " en dépenses et recettes d'exploitation
- ✓ 95 410.27 " en dépenses et recettes d'investissement

7. Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009- Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 2

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2009 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2009 se rétablit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	0.00 "
	Recettes	0.00 "
	Excédent cumulé	80 227.48 "
✓ Section d'investissement :	Dépenses	0,00 "
	Recettes	0,00 "
	Résultat de clôture	0,00 "

M. CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2009.

8. Budget Primitif 2010 É Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 2

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du lotissement Coteau Sud 2 qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 80 227.48 " en section de fonctionnement
- ✓ 0.00 " en section d'investissement

9. Compte de Gestion 2009 et Compte Administratif 2009 É Budget Annexe Les Jardins su Raize

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2009 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2009 se rétablit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	87 207.92 "
	Recettes	328 100.00 "
	Excédent cumulé	240 892,08 "

✓ Section d'investissement :	Dépenses	0.00 "
	Recettes	81 478.08 "
	Déficit cumulé	0.00 "

M. CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2009.

10. BUDGET PRIMITIF 2010 – Budget Annexe Les Jardins du Raize

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du lotissement Le Raize qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 388 562.08 " en section de fonctionnement
- ✓ 0.00 " en section d'investissement

11. BUDGET PRIMITIF 2010 – Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du lotissement Coteau Sud 3 qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 365 000.00 " en section de fonctionnement
- ✓ 365 000.00 " en section d'investissement

12. Questions et informations diverses

Monsieur FAURE quitte la Trésorerie de Janzé en juillet 2010 pour un poste dans le Pas-de-Calais.

Séance levée à : 21h45

Prochaine séance le :

Signature du registre par les conseillers municipaux présents :

JAMET Bernard	ROBERT Patrick	FOUILLET Marie-Françoise	MOREL André
BOURGES Solange	PITOIS Nadine	RIGAUDEAU Gérard	BELLOCHE Mélanie
BRULÉ Maryline	CANNIEUX Maurice	COUDRAY Jean-Louis	DURET Patrick
FAYE Céline Absente	FOUCHER Jean-Jacques	GENDROT Carole	